



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/943
13 July 2010

FRENCH
Original : ENGLISH

823ème séance plénière

PC Journal No 823, point 1 de l'ordre du jour

DÉCISION No 943
RECOMMANDATION DE PRORoger LE MANDAT DU HAUT
COMMISSAIRE DE L'OSCE POUR LES MINORITÉS NATIONALES

Le Conseil permanent,

Rappelant la décision de créer un poste de Haut Commissaire pour les minorités nationales prise au Sommet de la CSCE tenu à Helsinki en 1992,

Considérant que le mandat actuel de M. Knut Vollebaek, qui est son premier, prend fin le 19 août 2010,

1. Prie le Président du Conseil permanent de transmettre au Président en exercice le projet de décision du Conseil ministériel sur la prorogation du mandat du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, tel qu'il figure dans le document MC.DD.2/10 du 8 juillet 2010 ;
2. Recommande que le Conseil ministériel adopte cette décision par une procédure d'approbation tacite expirant le 21 juillet 2010 à midi HEC.